Nous Soussigné Com^res nomée par l'academie Royale de chirurgie pour examiner une Observ. de chirurgie de feu M Larbre chirurgien en chef de l'otel Dieu de Reims. et communiqué par M^r caqué son successeur.

Cette observation contient l'histoire d'une Playe d'arme a feu, située a la partie inferieure de l'avant bras, ou le radius etoit fracassé, elle etoit acompagnée des plus grands accidents, qui sont assez ordinaires dans ses sortes de playes et principallement, lorsqu'elles interessent les parties tendineuses. malgrez un traitement des plus metodiques telles que les grandes dilatations, les frequantes et abondantes saignées, les fomentations &c les accidents loing de cedes, sembloient augmentes au point de faire craindre pour la vie du malade, dans une consultation, il fut decidé que le parti le plus sur, etoit de couper l'avant bras, aquoi le Malade ne voulu point consentir M larbre, fut donc obligé de continuer ses pensements et dans la suitte d'ouvrir plusieurs depots qui survinrent tant au bras q'a la main

pendant le fort de la grande Suppuration
le malade fut ataqué subitement d'une
Douleur excessive a la partie Superieure de
la Jambe droite sans qu'il y parut que tres
peu de gonflement, on y apliqua les relachants
en cataplasme, qui ne calmerent point la
Douleur, vers le 12.e jour M Larber, ~~[illegible]~~
saperceu d'une matiere Suparée il ouvrit
la tumeur qui renfermoit une sanie putride
et en assez grande quantité ayant porté le doigt
dans L'ouverture il trouva le tibia decouvert
dans une assez grande etendue il etendit
les ouvertures autant qu'il jugea necessaire
les medicaments les mieux indiqués contre la
carie, furent employés, et apres un tres long
temps ne remarquant aucun signe d'exfoliation
il employa la ragine ensuitte le trepan
ces moyens lui firent conoitre que Los etoit
alteré dans toutte sa substance, enfin —
apres cinq mois de pensements il remarqua

que toutte cette portion dos etoit branlante
elle fut [illegible] separée de son tout, [illegible]
[illegible]

enfin apres huit mois de traitements le malade
guerri de tout ses grands desordres, il na perdu
que le mouvement du pouce de la main blessée.

Nous estimons que cette observation
contient deux faits importents dans la
pratique chirurgical 1° Quoique les premieres
blessures ne presente rien dextraordinaire que
ce qui arive la plus part du temps au playes
d'arme a feu, compliquées par le fracas d'un os
et dans une partie tendineuse, celle-ci a etté
acompagnée des plus grands accidents, ausquelles
la chirurgie y a aporté les secours le mieux
indiquées.
2° Nous ne faisons aucun doutte que le depot
qui est survenu subitement a la jambe ne

Soit l'effet d'un reflux de la matiere separée du poignet, qui aura etté porté jusque dans les parties les plus interieurs du tibia, pour y avoir produit une mortiffication aussi complette

Il paroit par la piece d'os qui a etté presenté a L'academie, que la carie s'est borné a Lepiphises et s'est ettendue jusque a environ quatre pouces dans toutte la totalitté, il semble que cette matiere na eu d'action que sur la partie de Los la plus dure, ce point la deviendroit la matiere d'une dissertation qui n'est point du sujet

Enfin toutte cette grande perte de la substance osseuse a etté reparée par une autre substance qui a aquis la durette et la fermetté de Los de sorte que la personne se sert aujourd'hui de sa jambe co(mm)e il faisoit avant son accident.

Nous jugeons que cette ob(servati)on merite d'estre placée dans les memoires de L'academie nous croyons aussi que L'academie doit une lettre de remerciments a M. Caqué des soins qu'il prent de recuillir des sujets devancier tout ce qu'il croit pouvoir interesser Lacademie, et Lengager a lui faire part des faits singulier qu'il aura occasion d'observer.

ce 3 9bre 1751 Bonomond Süe